

Marion Carel, EHESS, Paris
Oswald Ducrot, EHESS, Paris

Pour une analyse argumentative globale du sens

Lorsque que l'on cherche à décrire le sens des énoncés, sans le réduire à des tableaux de situations, à des descriptions d'états de choses, il est fréquent qu'on y distingue un contenu (ou encore *dictum*) qui enfermerait tout l'aspect descriptif, et un mode (*modus*) qui indiquerait certains caractères de l'énonciation de l'énoncé, par exemple l'action accomplie par le locuteur ou sa position vis-à-vis des faits signalés par le dictum. Dans le cas d'une phrase, on reconduira la distinction en admettant que le modus concerne les énonciations accomplies par d'éventuels locuteurs de cette phrase. Nous allons, dans une première partie, montrer différentes raisons d'opérer cette analyse du sens et de la signification, analyse qui paraît établir un équilibre et une conciliation entre le descriptif et l'énonciatif, en laissant sa part à chacun de ces deux constituants sémantiques. Dans une deuxième partie, nous essayerons d'élaborer une démarche globale, en ce sens qu'elle n'opposera plus dictum et modus, sans pour autant, bien au contraire, nous contenter d'une conception descriptive ou représentationnelle du sens et de la signification, mais, à l'inverse, en excluant du sémantisme des entités linguistiques toute indication factuelle. Pour ce faire, nous utiliserons la Théorie des Blocs Sémantiques (TBS) de Marion Carel (Carel, 2011), considérée comme la forme la plus radicale de la Théorie de l'Argumentation Dans la Langue (ADL) d'Anscombe et Ducrot, et dont l'idée centrale est que sens et signification sont constitués uniquement par des types d'argumentations, et ne comportent aucune allusion à de prétendues conditions de vérité.

1. Quelques raisons d'utiliser l'opposition du modus et du dictum

1.1. Jugement et représentation

La distinction du modus et du dictum peut se réclamer de la vision cartésienne de l'esprit qui elle-même prolonge, entre autres, certaines thèses d'Abélard. Ce dernier, dans le traité *Des Intellections*, distingue l'attitude psychologique consistant à estimer, à juger, de façon positive ou négative (« existimatio », mot que Morin traduit par « estimative »), et celle consistant à se représenter mentalement quelque chose (« speculatio » ou « intellectus »). Il soutient qu'« estimer » implique « intelliger », mais non l'inverse. C'est ce qui permet selon lui la discussion : chaque adversaire intellige les idées de l'autre sans y adhérer. Abélard ne va pourtant pas jusqu'à dire que l'intellection impliquée par

l'estimation peut toujours être séparée de la croyance constitutive de l'estimation. Cela est certes vrai pour l'intellection sous-jacente à *Socrate est un âne*, thème perpétuel de la discussion médiévale, mais Abélard ne dit pas que cela soit vrai pour les dogmes religieux. Cela lui est impossible car il veut éviter le reproche, que lui font de nombreux théologiens, de fonder une étude purement rationnelle, indépendante de la foi, des dogmes religieux, qui ne pourraient plus avoir le caractère de mystères. On sait qu'il n'est pas arrivé totalement à éviter ce reproche, qui constitue une des raisons pour lesquelles il a été condamné (à l'initiative de Saint Bernard). Cinq siècles après, Descartes n'était pas en butte aux mêmes critiques. Il peut donc donner à l'indépendance de l'intellection une véritable généralité. C'est ce que fait son analyse bien connue du jugement qui y voit la coopération de deux facultés totalement indépendantes, l'entendement et la volonté. Descartes n'a pas de préoccupation de linguiste et le « jugement » dont il parle est une activité de l'esprit. Si l'on donne une forme linguistique, comme l'a fait Port Royal, à la théorie cartésienne, on appliquera la bipartition aux énoncés qui expriment des jugements. On dira alors que leur sens comporte deux parties : d'une part, une proposition, une représentation, termes que l'on peut subsumés sous le mot « dictum » ; et d'autre part, l'indication d'une attitude d'adhésion ou de refus (celle là même qui est suspendue dans le doute effectué par la *Première Méditation*), et qui constitue le « modus » de l'énoncé.

Nota bene. Nous avons peut-être modernisé à l'excès les thèses de Descartes en faisant comme si l'entendement concevait de véritables propositions, susceptibles de vérité ou de fausseté. Il est clair en tout cas que cette interprétation n'est pas celle de Port Royal, qui maintient certes la dualité de la volonté et de l'entendement dans le jugement, mais pour qui la volonté porte seulement sur des idées, non combinées entre elles, et avec lesquelles elle forme l'union ou la séparation d'un sujet et d'un prédicat.

1.2. Attitude psychologique et représentation

Bally, qui utilise explicitement les termes « modus » et « dictum » (cf le chapitre 1 de *Linguistique Générale et Linguistique Française*), nous semble relever de la même tradition qu'Abélard, Descartes et Port Royal, mais en lui donnant une forme très différente. D'une part, Bally se veut linguiste et ce qui l'intéresse, ce sont les énoncés et non pas les pensées en elles-mêmes. D'autre part, son modus englobe, non seulement l'évaluation véridative, mais aussi des attitudes affectives comme l'appréciation et le souhait. Nous retiendrons deux points particulièrement des analyses de Bally. Le premier est que la séparation du modus et du dictum traverse le sens des mots lexicaux. Cela est évident dans son analyse de l'énoncé *ce sermon est monotone* : dans la signification même du mot *monotone*, il distingue un aspect modal (la dépréciation du sermon) et un aspect dictal (l'uniformité du sermon). Le second point est que le modus comporte un sujet modal et un verbe modal et que le sujet modal, c'est-à-dire l'origine des

réactions psychologiques exprimées par l'énoncé, n'est pas nécessairement le locuteur mais peut être une personne différente et à propos de laquelle l'énoncé est produit. Cela apparaît dans l'analyse donnée par Bally pour *mon mari veut que je le trompe* : le dictum est constitué par l'idée que la locutrice trompe son mari ; le verbe modal est l'attitude marquée par *vouloir* ; et le sujet modal est de ce fait le mari, et non la locutrice. Cette distinction du locuteur et du sujet modal oblige Bally à ajouter un troisième élément dans son analyse, ce qu'il appelle la « communication ». L'épouse dont il est question dans l'exemple intervient dans le sens de l'énoncé au titre de « sujet communicant ». On doit donc dire que le locuteur des énoncés les plus simples, c'est-à-dire ceux où il n'est question que de l'opinion personnelle du locuteur, a deux fonctions différentes : il est sujet communicant et sujet modal. C'est ainsi que Bally attribue à *la terre tourne* le sens « je vous fait savoir (communication) que je suis convaincu (modalité) que la terre tourne (dictum) ».

1.3. Force illocutoire et contenu propositionnel

L'intervention du niveau « communication », distinct aussi bien du niveau modal que du niveau dictal, impose d'admettre une conception du modus coupé du fait même de la parole. Dans l'exemple du mari qui « veut » être trompé, le sujet modal, à savoir le mari, est entièrement distinct du locuteur de l'énoncé (la femme) et de ce fait étranger à l'activité de parole. La modalité est ainsi située hors de la communication, contrairement à la présentation introductive que nous en avons faite dans les premières lignes du présent article. La Théorie des Actes Illocutoires développée à la suite d'Austin n'emploie pas le mot « modalité », mais on peut admettre qu'en introduisant dans le sens des énoncés certains des actes qu'ils déclarent accomplir, elle propose une nouvelle conception du modus qui cette fois prend en compte la communication. Rappelons qu'un acte illocutoire, c'est un acte que l'on accomplit et que l'on accomplit seulement par l'effort pour faire savoir qu'on l'accomplit. Promettre, c'est toujours faire savoir que l'on promet, que ce soit au moyen d'un performatif explicite (*je te promets de venir*) ou d'un performatif primaire (*je viendrai sans faute*). Dans la mesure où l'acte illocutoire, constituant du sens, est décomposé en force illocutoire et proposition, on peut dire que la théorie austinienne introduit dans le sens des énoncés une distinction analogue à celle du modus et du dictum. Ce qui est du type modal, dans la conception austinienne, c'est l'indication de la force illocutoire, c'est-à-dire de la nature de l'acte illocutoire accompli par la parole ; ce qui est du type dictal, c'est la proposition objet de la force illocutoire. La théorie d'Austin amène donc à une conception du modus selon laquelle celui-ci concerne l'énonciation, idée qui semble étrangère à Bally, pour qui le modus peut refléter une réaction psychologique indépendante de la parole.

1.4. Énonciation et contenu énoncé

Si on considère le modus comme une caractérisation de l'énonciation, caractérisation intérieure au sens, on peut admettre que les chapitres de Benveniste sur « l'homme dans la langue » proposent une théorie particulière du modus, bien que le mot « modus » n'appartienne pas au vocabulaire de Benveniste. Pour le faire, il faut considérer les deux types de parole que constituent l'histoire et le discours comme deux formes modales, c'est-à-dire comme deux manières de présenter un contenu. A coup sûr, cette interprétation de Benveniste contredit formellement les passages laissant entendre que l'énonciation est présente dans le seul discours et absente de l'histoire. Il nous semble qu'en fait l'absence d'énonciation dans l'histoire est la définition d'un type de modus, aussi bien que la mise en évidence de l'énonciation dans le discours. Ainsi entendu, ce que nous appellerons « modus » dans notre interprétation de Benveniste permet l'analyse linguistique et notamment la description des temps grammaticaux. La différence entre le passé simple, où les faits « se racontent eux-mêmes », et le passé composé, où ils sont vus du point de vue d'un locuteur cherchant à « influencer » un interlocuteur, peut être considérée comme une différence modale entre deux types d'énonciation, même si certaines formules de Benveniste laissent entendre, nous l'avons dit, que le passé simple, temps de l'histoire, doit être décrit par l'annulation de l'énonciation. D'où l'idée, très paradoxale, que le modus, description de l'énonciation, n'exprime pas nécessairement la prise de position de quelqu'un : certains énoncés, ceux au passé simple par exemple, ont une modalité sans sujet modal.

Un paradoxe semblable se trouve dans la Théorie de la Polyphonie (Ducrot, 1984), dans la mesure où les énonciateurs, dont la mise en scène décrit l'énonciation, peuvent ne pas être identifiés au locuteur. Cela apparaît notamment dans la description de *il paraît que*. Un énoncé du type *il paraît que p* est, pour le locuteur, une certaine façon de présenter le contenu [p], à la fois en s'engageant (puisque'il prend à son compte les conclusions de [p]), et en même temps en se distanciant (puisque il attribue [p] à une source dont il se distingue). De même, si le locuteur prend la responsabilité des présupposés (puisque'il s'interdit de les contredire), il ne les accepte qu'en donnant son accord à des énonciateurs dont la position, par rapport à eux, est du type assertif. Plus généralement, la Théorie de la Polyphonie ne relie pas directement le locuteur avec le ou les contenus, mais par l'intermédiaire de personnages (les « énonciateurs ») qu'il met en scène et qui, eux, sont directement en rapport avec les contenus et les garantissent. Certes le locuteur se voit attribuer des attitudes à l'intérieur de l'énoncé, mais ce ne sont pas directement des attitudes vis-à-vis des contenus : ce sont des attitudes vis-à-vis des énonciateurs auxquels les contenus sont attribués. La Théorie de la Polyphonie analyse ainsi la modalité en deux éléments : l'identité des énonciateurs et la position du locuteur vis-à-vis d'eux.

La Théorie Argumentative de la Polyphonie (TAP, Carel, 2012) s'inscrit, elle aussi, parmi les conceptions du sens qui distinguent *modus* et *dictum*. Bien que le nom de cette théorie mette en avant la nature argumentative, et non véridative, du contenu, elle constitue surtout une nouvelle analyse de la notion de *modus*. D'un point de vue négatif, elle se caractérise par un refus de la notion d'énonciateur et plus généralement de toute notion de source du contenu. En effet, ces notions font intervenir des entités individuelles qui peuvent bien sûr jouer un rôle dans certaines formes d'interprétation, mais qui ne constituent pas un élément du *modus*, entendu comme mise en discours du contenu : que l'on dise *selon Pierre, p* ou *selon Jean, p*, la mise en discours de [p] reste le même. D'un point de vue positif, la TAP isole dans la mise en discours d'un contenu, outre l'indication de sa fonction textuelle, son mode d'apparition, compris comme le ton sur lequel il est introduit dans le discours. Trois possibilités au moins ont été particulièrement étudiées : le mode du conçu, le mode du trouvé et le mode du reçu. Un contenu apparaît sur le mode du conçu lorsque le locuteur dit le concevoir à l'occasion même de son énoncé (ce qui est marqué par exemple par l'emploi de *bien* dans *Pierre a bien souffert*) ; un contenu apparaît sur le mode du trouvé lorsque le locuteur dit se désimpliquer au profit des faits (cf *fumer nuit gravement à la santé*) ; un contenu apparaît sur le mode du reçu lorsque le locuteur dit se désimpliquer au profit d'une autre forme de subjectivité (cf l'emploi de *il paraît que*). Les deux premiers modes sont inspirés de l'énonciation discursive et de l'énonciation historique de Benveniste. Le mode du reçu est inspiré des travaux de Ducrot. Il s'en distingue cependant par le fait que la « subjectivité autre », caractéristique du contenu « reçu », n'est pas une subjectivité individuelle, assimilable à tel ou tel qui, absent de l'échange engagé, serait finalement le garant du contenu. Selon la TAP, il ne s'agit pas de la subjectivité d'un autre mais d'une autre forme de subjectivité, différente de celle étudiée par Benveniste – la subjectivité du « je » -, et que l'on pourrait décrire comme la subjectivité de « l'Absent ».

Si nous croyons nécessaire d'abandonner cette théorie la TAP et, plus largement, les analyses du sens en *modus* et *dictum*, c'est pour tirer toutes les conséquences du caractère argumentatif du « *dictum* ». Nous ne voulons pas prendre notre parti de l'hétérogénéité introduite lorsqu'on juxtapose, à un *dictum* décrit de façon argumentative, un *modus* décrit en termes tout compte fait véridatifs. Il nous semble de plus que cette hétérogénéité est largement inutile, les phénomènes décrits sous la rubrique « *modus* » pouvant être décrits de façon argumentative (Alain Rabatel a eu raison de nous signaler l'insuffisance du traitement argumentatif proposé, par la TAP, pour certains phénomènes énonciatifs). C'est ce que nous essayerons de montrer sur quelques exemples, repris aux traditions que nous venons d'évoquer, dans la deuxième partie de cet article.

2. Vers une unification argumentative du *modus* et du *dictum*

2.1. La Théorie des Blocs Sémantiques

Il nous faut d'abord rappeler quelques principes de la Théorie des Blocs Sémantiques (TBS), et en premier lieu celui selon lequel tout énoncé est paraphrasable par des « discours argumentatifs », c'est-à-dire par des enchaînements syntaxiques de deux phrases reliées par un connecteur appartenant, soit à la famille des conjonctions consécutives comme *donc* (« discours normatifs »), soit à la famille des conjonctions oppositives comme *pourtant* (« discours transgressifs »). La TBS se propose d'établir les règles du calcul permettant, à partir de la signification des mots utilisés dans un énoncé, de déterminer les discours argumentatifs qui le paraphraseront, et qui constituent, dans notre perspective, son sens.

Soit à titre d'exemple le verbe *dire*. Préfigurant les discours argumentatifs qui paraphraseront les énoncés où il apparaît, la signification du verbe *dire* est constituée, selon la TBS, de types d'argumentations, appelés « aspects argumentatifs ». Ainsi, on trouve dans la signification du verbe *dire* ce que partagent les paraphrases argumentatives (1') et (2') des énoncés (1) et (2) :

(1) *Pierre a dit à Marie que le chat était sorti*

(2) *Jean dira à Pierre que le livre est à la bibliothèque*

(1') *Pierre a pensé que le chat était sorti donc il l'a fait savoir à Marie*

(2') *Jean pense que le livre est à la bibliothèque donc il le fera savoir à Pierre*

Il s'agit d'un même schéma, sur lequel les deux argumentations (1') et (2') sont construites, et que la tradition aristotélicienne analyse comme le garant des raisonnements que reflèteraient les deux argumentations. Rejetant, quant à elle, l'hypothèse que les discours argumentatifs transmettent des raisonnements, la TBS interprète ce schéma comme la propriété de faire-savoir-quelque-chose-parce-qu'on-le-pense, ou, plus abstraitement, comme l'Idée à laquelle participent les deux discours argumentatifs (1') et (2'). Convenons de noter ce schéma PENSER X DC FAIRE SAVOIR X. Placé dans la signification de *dire*, il n'indique pas les conditions de vérité de ce verbe mais préfigure les discours argumentatifs qui paraphrasent les énoncés qui le réalisent.

La signification du verbe *dire* contient d'autres aspects argumentatifs que PENSER X DC FAIRE SAVOIR X, par exemple elle contient celui que concrétiserait une argumentation normative comme (3) :

(3) *on dit que la crise impose de baisser les salaires donc Pierre le dit*

Nous noterons cet aspect X EST DIT DC DIRE X. Il appartient à la signification du verbe *dire*, c'est-à-dire que certains énoncés de *Pierre dit que la crise impose de baisser les salaires* suffisent à évoquer (3). On peut, par exemple, interpréter de cette manière le premier segment de (4) :

(4) *Pierre, bien sûr, dit que la crise impose de baisser les salaires, mais en fait les grosses entreprises sont toujours bénéficiaires*

L'emploi de *bien sûr* signale l'évocation d'une argumentation normative et l'emploi de *mais* indique que cette dernière ne contredit pas *les grosses entreprises sont toujours bénéficiaires* : l'argumentation (3) remplit ces deux conditions et peut donc être évoquée par le seul segment *Pierre dit que la crise impose de baisser les salaires* de (4). Le dire conformiste X EST DIT DC DIRE X fait partie de la signification même de *dire*.

Une différence cependant apparaît avec PENSER X DC FAIRE SAVOIR X. C'est que le verbe *dire* contient également dans sa signification la possibilité d'un dire autonome, celui qu'indique l'aspect NEG X EST DIT PT DIRE X, et qui est concrétisé par des argumentations comme *personne ne dit que Pierre réussira pourtant Marie le dit*. C'est là une différence avec l'aspect PENSER X DC FAIRE SAVOIR X car la signification de *dire* ne contient aucune alternative à cet aspect. Aucun des autres aspects reliant argumentativement *penser* et *faire savoir* n'appartient à la signification de *dire* : en particulier NEG PENSER X PT FAIRE SAVOIR X appartient à la signification, non pas de *dire*, mais de *mentir*. La TBS rend compte de cette différence en distinguant de manière générale, à l'intérieur de la signification d'un mot, deux parties : son argumentation interne, qui regroupe les aspects argumentatifs « isolés », c'est-à-dire tels qu'aucun autre aspect reliant argumentativement les mêmes termes n'appartient à la signification du mot ; et son argumentation externe, qui regroupe par contre les aspects argumentatifs non « isolés ». L'aspect PENSER X DC FAIRE SAVOIR X appartient à l'argumentation interne de *dire* tandis que X EST DIT DC DIRE X et NEG X EST DIT PT DIRE X appartiennent à l'argumentation externe de *dire*. (Ces définitions des argumentations interne et externe sont, dans la forme, différentes de celles que nous donnons d'habitude mais nous semblent recouvrir les mêmes concepts.)

Un dernier exemple d'aspect argumentatif présent dans la signification de *dire* - nous en aurons besoin par la suite. Il s'agit de celui que concrétise l'enchaînement *Pierre a dit qu'il viendra donc il viendra*, et qu'exprime encore la réponse du dialogue suivant :

- *Alors, on va d'abord faire les courses au supermarché, puis on prend le café ?*
- *C'est ce qu'on a dit.*

Le fait d'avoir dit que X engage à réaliser X. Une étude plus approfondie du verbe *dire* devrait préciser les rapports entre ce sens de *dire*, notons-le DIRE QUE X SERA DC X SERA, et celui que prend le verbe dans le dialogue :

- *Je n'arrive pas à croire que Marie soit partie en vacances avec Pierre.*
- *Puisque je te le dis!*

En effet, l'argumentation évoquée, *je te dis que Marie est partie en vacances avec Pierre donc Marie est partie en vacances avec Pierre*, a elle aussi la forme syntaxique *A dit que X donc X*, mais son sens n'est plus celui d'un engagement à la réalisation de X. Plus proche de l'argument d'autorité, l'énoncé *puisque je te le dis* affirme la vérité de X. Nous nous limiterons ici à inscrire dans la signification de *dire* l'aspect

argumentatif DIRE QUE X SERA DC X SERA. On y trouvera également l'aspect apparenté DIRE QUE X SERA PT NEG X SERA, concrétisé par *Pierre avait dit qu'il viendrait pourtant il n'est pas là*. Non « isolés », ces deux aspects appartiennent à l'argumentation externe de *dire*.

Nous pouvons revenir maintenant sur quelques uns des phénomènes linguistiques qui ont conduit, nous l'avons vu, à distinguer *modus* et *dictum*, afin de montrer que ces phénomènes peuvent être traités de façon homogène.

2.2. Traitement argumentatif des attitudes psychologiques

Le premier est celui remarqué par Bally : la signification de certains mots (*monotone*) ou de certaines phrases (*vous arrivez malheureusement trop tard*) ne se réduit pas à une propriété objective ou à un tableau du monde, mais contient également une appréciation du locuteur sur le monde ou ce qui est dit du monde. Ce que nous défendons, c'est que ces appréciations ne s'ajoutent pas à des éléments objectifs, qui auraient pu tout autant donner lieu à d'autres appréciations, mais sont reliées argumentativement à ces éléments prétendument dictaux, qui perdent de cette manière leur objectivité. Ainsi, l'uniformité du sermon monotone est la raison pour laquelle le sermon ennueie, de sorte que l'adjectif *monotone* ne contient pas deux traits, l'un dictal (l'uniformité), l'autre modal (la dépréciation), mais un aspect argumentatif unique UNIFORME DC ENNUYEUX. L'uniformité à laquelle fait allusion le mot *monotone* et qui conclut à l'ennui n'est pas celle à laquelle fait allusion le mot *régulier* et qui, elle, conclurait à une appréciation favorable ; l'uniformité dont il est question dans le mot *monotone* est par nature même ennuyeuse ; elle contient en elle-même l'ennui qu'elle procure et est inséparable de la dépréciation du locuteur : le sermon monotone est uniforme-donc-ennuyeux. De même, et de manière peut-être encore plus frappante, il est impossible d'isoler la moindre information à l'intérieur du posé de *vous arrivez malheureusement trop tard*. Bally note en effet, et nous sommes d'accord avec lui sur ce point, que l'adverbe *malheureusement*, malgré son insertion syntaxique dans le dictum *vous arrivez trop tard*, ne participe à aucun tableau du monde. Mais nous pensons que Bally aurait dû aller plus loin et signaler que la locution adverbiale *trop tard* est également appréciative. L'énoncé est paraphrasable par l'argumentation *vous arrivez trop tard donc il y a un obstacle* (la nature même et l'objet de l'obstacle ne sont pas précisés) et l'on ne peut isoler dans ce discours normatif aucune information. Qu'est-ce qu'être *trop tardif* si ce n'est faire obstacle ? L'arrivée dont il est question n'est pas, d'une part trop tardive, d'autre part cause d'obstacle ; elle est tardive-et-donc-obstacle-par-son-caractère-tardif. Dans le sens des exemples de Bally, on trouve, non pas un dictum et un modus disjoints, mais un seul élément, argumentatif.

2.3. Traitement argumentatif de la valeur illocutoire

Revenons maintenant à la Théorie des Actes Illocutoires, et plus précisément à l'un de ses exemples, celui du performatif explicite *je te promets de venir*. Nous nous proposons de rendre compte *argumentativement* du fait que le locuteur de cet énoncé promet de venir en communiquant, par son énonciation, qu'il est en train de le promettre. Ainsi, nous distinguerons bien sûr (5) de (6) :

(5) *je te promets de venir*

(6) *je fais semblant de vous laisser mon numéro de téléphone car je viens d'abîmer l'aile de votre voiture et on me regarde* (texte laissé, sur un morceau de papier, derrière l'essuie-glace d'une voiture en stationnement, par un automobiliste qui l'a endommagée)

- puisque ce n'est pas l'énonciation de (6), c'est-à-dire l'usage purement linguistique des mots de (6), qui permet à son locuteur de faire semblant de laisser son numéro de téléphone, mais le fait d'écrire n'importe quoi d'autre que son numéro de téléphone. Nous distinguerons également (5) de (7) :

(7) *Pierre te promet de venir*

L'énonciation de (5) engage *je* à venir ; par contre, l'énonciation de (7) n'engage pas Pierre à venir. Plus précisément, nous admettrons que l'acte illocutoire de promesse ne destine pas celui qui l'accomplit à venir (le locuteur peut ne pas tenir sa promesse) mais qu'il consiste à se déclarer engagé par sa parole. Nous nous proposons donc de montrer que la signification particulière de (5) amène son locuteur à se déclarer engagé par sa parole.

Commençons pour cela par l'analyse du verbe *promettre* lui-même. Sa signification comporte d'une part l'aspect argumentatif que concrétise la paraphrase (8') de (8) :

(8) *Pierre a promis à Marie de venir*

(8') *Pierre savait que Marie désirait sa venue donc il s'est rendu obligé de venir*

« Isolé » dans la signification de *promettre*, cet aspect appartient à l'argumentation interne du verbe. On aurait pu penser paraphraser (8) par l'enchaînement *Pierre a dit à Marie qu'il viendrait donc il est obligé de le faire* mais l'aspect argumentatif concrétisé par cet enchaînement ne vérifie pas notre « critère de la négation » (Ducrot, 2001). Le lien entre *promettre* et *dire* apparaît dans l'argumentation externe de *promettre* où l'on retrouve les deux aspects DIRE QUE X SERA DC X SERA et DIRE QUE X SERA PT NEG X SERA, déjà présents, nous l'avons vu, dans la signification de *dire*. Sous le premier de ces deux sens, *Pierre a promis à Marie de venir* signifie *Pierre a dit à Marie qu'il viendra donc il viendra* : il s'agit d'une promesse sérieuse, celle dont il est question dans *promesse tenue*, et qui dit l'engagement de Pierre en décrivant sa venue future comme due à sa parole. C'est ce sens que prend le segment *Pierre a promis de venir* dans (9) :

(9) *Tu peux compter sur Pierre : il a promis de venir*

Mais il est également possible de dire de Pierre qu'il promet sans tenir parole. C'est alors le sens DIRE QUE X SERA PT NEG X SERA qui est utilisé, celui que l'on trouve dans *promesse en l'air* et que prend le segment *Pierre a promis à Marie de venir* dans (10) :

(10) *Pierre a promis à Marie de venir mais il ne viendra pas*

Ici Pierre est décrit comme ne tenant pas son engagement et est évoquée l'argumentation *Pierre a dit à Marie qu'il viendrait pourtant il ne viendra pas*.

La signification de *promettre* contient donc les deux aspects DIRE X DC X SERA et DIRE X PT NEG X SERA. C'est à elle que l'on recourt pour interpréter *Pierre te promet de venir*. Le sujet grammatical *Pierre* et les compléments *te* et *de venir* ont pour seule fonction de transformer en discours l'un ou l'autre de ces deux schémas argumentatifs, sans eux-même faire de choix. Ils se limitent à habiller l'aspect argumentatif fourni par d'autres moyens linguistiques qu'eux ; leur propre signification n'intervient pas dans l'argumentation évoquée ; la TBS dit qu'ils servent de « sélecteurs ». Il en va tout autrement dans *je te promets de venir*. Cette fois, le pronom *je*, associé au présent grammatical, choisit à l'intérieur de l'argumentation externe de *promettre* l'aspect DIRE X DC X SERA et tous les énoncés de *je te promets de venir* évoquent l'argumentation *je te dis que je viendrai donc je viendrai*, leurs locuteurs déclarant de cette manière qu'ils sont engagés par leur parole.

Agir sémantiquement, en limitant, par exemple, comme ici, la signification du verbe dont il est le sujet grammatical, n'est pas une propriété systématique de *je*. Souvent, ce pronom fait uniquement allusion au locuteur en tant qu'être du monde, celui dont on parle, et il est alors équivalent au nom propre *Pierre* : il est uniquement sélecteur, comme par exemple dans *je t'ai promis de venir* ou dans *j'ai fait une lessive mardi*. Parfois cependant, nous rejoignons sur ce point Benveniste, le pronom *je* se voit donner une fonction supplémentaire, que ne peuvent pas prendre les pronoms de troisième personne et les marques équivalentes. L'impossibilité de faire précéder *je te promets de venir* par *à mon avis*, alors que cet ajout est possible avec *je t'ai promis de venir*, en est pour nous un signe. Dans notre exemple, la fonction supplémentaire de *je* consiste à limiter la signification de *promettre* en éliminant l'aspect DIRE X PT NEG X SERA. C'est ce que montre l'impossibilité de (11) - alors que le même discours à la troisième personne est, nous l'avons vu, possible :

*(11) *je te promets de venir mais je ne viendrai pas*

Aucun segment *je te promets de venir* ne peut signifier *je te dis que je viendrai pourtant je ne viendrai pas*. Non « isolé » dans la signification de *promettre*, l'aspect DIRE X DC X SERA est donc « isolé » dans la signification de *je promets* et relève ainsi de l'argumentation interne de *je promets*. Nous disons qu'il y a eu « internalisation » et que le *je* de *je te promets de venir* est un internalisateur.

2.4. Traitement argumentatif de la modalité énonciative

Notre dernier exemple concernera *il paraît que*, pris au sens moderne proche de *on dit que*. Alors que tout ce que nous avons proposé jusqu'ici est compatible avec la TAP – puisqu'elle suppose, c'est le sens du « A » de ce sigle, que le dictum est argumentatif -, nous allons maintenant aller plus loin et traiter argumentativement les phénomènes que la TAP situe dans le modus et décrit en termes de mode d'apparition. Nous pensons que l'erreur fondamentale de la TAP, comme de toutes les approches qui distinguent modus et dictum, est de supposer que *il paraît que* ne modifie pas le contenu de la phrase p introduite et n'influence que l'énonciation de ce contenu. Selon nous au contraire, *il paraît que p* est une manière d'employer la phrase p en cela qu'une partie seulement de la signification de p est communiquée par *il paraît que p*. C'est ce que manifestent des dialogues comme :

A : *il paraît que le nouveau ministre est compétent*

B, sur un ton agacé : *ben oui, bien sûr qu'il est compétent*

ou :

A : *il paraît que Marie veut s'installer en France*

B, sur un ton agacé : *ben oui, bien sûr qu'elle veut s'installer en France*

Alors que l'énoncé *le nouveau ministre est compétent* aurait pu avoir pour sens que le nouveau ministre a telle expérience, telle formation et est donc compétent, l'énoncé en *il paraît que* de A n'évoque aucune argumentation de la forme ... *donc le nouveau ministre est compétent*. Il en va de même pour le souhait de Marie : la seule discussion ouverte concerne les conséquences de ce souhait (*Pierre doit être content, ...*), de sorte qu'un interlocuteur ne pourrait pas enchaîner avec la question *pourquoi ?*. Dans un cas comme dans l'autre, la phrase p introduite par *il paraît que* perd une partie de ses capacités argumentatives : elle ne peut plus évoquer de discours argumentatifs du type ... *donc p* et voit de ce fait disparaître une partie de sa signification. Ce choix de A, de laisser hors de la discussion les raisons de la compétence du ministre ou du souhait de Marie, est ce qui explique l'agacement de B, dont la réplique évoque au contraire, comme le marque le *bien sûr*, des argumentations du type ... *donc il est compétent* ou ... *donc elle veut s'installer en France*. On pourrait certes objecter la présence du *oui* dans la réponse de B : ne signale-t-elle pas la reprise d'un contenu déjà communiqué par A ? Nous pensons cependant qu'ici l'emploi de *oui* signale la reprise, non pas d'un contenu, mais simplement des formes linguistiques *le ministre est compétent* ou *Marie veut s'installer en France* et s'apparente de la sorte à des emplois de *oui* comme le suivant – il s'agit d'un dialogue entre deux collègues, à propos des difficultés des étudiants en Sciences Sociales :

- *Mes étudiants sont déprimés.*

- *Oui, les tiens.*

Le second interlocuteur ne reprend que les mots du premier. Il en va de même dans nos exemples des discussions entre A et B : A, par son emploi de *il paraît que*, élimine de la signification de la phrase p introduite les argumentations du type ... *donc p*, et B reprend la même forme p pour lui redonner pour sens une argumentation du type ... *donc p*. La locution *il paraît que* modifie ainsi les virtualités argumentatives de la phrase qu'elle introduit, et donc sa signification.

La signification de *il paraît que p* ne se réduit cependant pas à une partie de la signification de p. Elle contient aussi une allusion au fait que p est dit : le locuteur de *il paraît que le ministre est compétent* évoque une argumentation concrétisant l'aspect argumentatif X EST DIT DC DIRE X du dire conformiste, par exemple *on dit que le ministre est compétent donc je le dis* ou encore *la compétence du ministre est dite donc je le dis*. Nous admettons que le second de ces deux discours normatifs est peut-être peu dicible, sinon par des linguistes en mal d'exemple ; nous le proposons cependant car il ne contient matériellement aucun mot que l'on pourrait comprendre comme une allusion à un individu qui aurait déjà dit que le ministre était compétent. Car, c'est là un point essentiel, le locuteur de *il paraît que p* ne fait allusion selon nous à aucun individu ou source qu'il tairait, ni à aucune voix qu'il ferait entendre. C'est une argumentation concrétisant l'aspect général X EST DIT DC DIRE X qui est évoquée ; elle doit être comprise comme reliant le dire du locuteur à une certaine propriété de ce qu'il dit, et non comme reliant le dire du locuteur à d'autres individus qui auraient déjà dit la même chose. En particulier, évoquée par *il paraît que le ministre est compétent*, l'argumentation *on dit que le ministre est compétent donc je le dis* sera interprétée comme ayant pour thème la compétence du ministre, et non un quelconque *on*. Le locuteur de *il paraît que p* ne fait allusion qu'à son propre dire, et aux propriétés de ce qu'il dit. C'est pourquoi il est impossible d'enchaîner **il paraît que la crise est bientôt finie, il y a vraiment des optimistes*. Contrairement à ce que défendait (Ducrot, 1984), la raison de cette impossibilité n'est pas que l'existence de personnes ayant déjà dit que la crise est bientôt finie est marquée dans le modus et non dans le dictum. La raison est que le locuteur de *il paraît que p* ne fait allusion à aucun autre dire que le sien ; il fait seulement allusion au fait que p a la propriété d'avoir été dit.

Résumons-nous. Contrairement aux hypothèses de Bally ou à celles de la TAP, le sens de *il paraît que p* est constitué d'éléments tous de la même nature. Cette nature commune est argumentative, dans la mesure où les énoncés de *il paraît que p* évoquent, premièrement, une partie, et une partie seulement, des argumentations évocables par p, et, deuxièmement, une argumentation du type *p est dit donc je dis que p*. Notre description a ainsi une structure semblable à celle que propose Nølke (Nølke, 1994). En effet, comme Nølke, qui nous a été une source d'inspiration, nous associons à *il paraît que le ministre est compétent*, d'une part ce que le locuteur soutient quant à la compétence du ministre, d'autre part un commentaire sur le fait de dire cela (*c'est dit donc je le dis*). Mais nous voudrions aller un peu plus loin et unifier les deux parties de la description. Car nous ne voulons pas simplement défendre que le dictum et le

modus sont tous les deux de même nature – une nature qui se trouve être argumentative. Ce que nous soutenons, c'est qu'il n'y a pas de raison de distinguer, dans le sens des énoncés, entre deux sortes d'éléments. Pour montrer cela, il va nous falloir, une dernière fois, revenir sur la signification de *je dis que p*.

A la suite de Port Royal et de Benveniste, nous placerons dans la signification de *je (te) dis que p* des éléments provenant de la signification de *dire* et des éléments provenant de la signification de *p*. Certes, ces éléments sont diversement mis en relief selon les énoncés de *je (te) dis que p*. Certains énoncés mettent en avant les éléments provenant de la signification de *dire* :

A : *Je ne comprends pas pourquoi Marie ne lui téléphone pas.*

B : (12) *Je te dis qu'elle ne veut plus le voir.*

- en tant que réponse à A, (12) met en avant l'argumentation concrétisant l'aspect PENSER X DC FAIRE SAVOIR X, présent dans la signification de *dire*. Inversement, d'autres énoncés de *je (te) dis que p* mettent en avant la signification de *p* :

(13) *Je dis qu'elle reviendra. Elle s'ennuiera sans lui.*

Il reste cependant que (12) communique également le contenu de $p = \text{Marie ne veut plus voir Pierre}$ et que (13) communique, en arrière plan, les argumentations issues de la signification de *dire*. Autrement dit, tout énoncé de *je (te) dis que p* communique à la fois des argumentations issues de la signification de *dire* et de la signification de *p*. Ces deux familles d'argumentations appartiennent toutes les deux à la signification de *je (te) dis que p*.

La signification de *je (te) dis que p* n'en perd pas pour autant son unité car la différence d'origine des argumentations, le verbe *dire* ou la signification de *p*, ne reflète aucune différence de nature parmi les argumentations évoquées. La signification de *je (te) dis que p* est une, comme la signification de n'importe quelle expression linguistique syntaxiquement complexe. Or cette unité est celle-là même que possède la signification de *il paraît que p*. Cette dernière est en effet incluse dans celle de *je dis que p* de sorte que l'énoncé *il paraît que p* est une manière de dire *je dis que p*. Il n'y a pas lieu de distinguer, à l'intérieur de son sens, des éléments de natures différentes.

La description que nous venons de proposer pour *il paraît que p* est-elle analogue à celle que nous proposerions (et que nous sommes en train d'élaborer) pour le passé simple ? En fait, nous hésitons, en ce qui concerne le passé simple, entre deux possibilités. L'une qui fait du passé simple un analogue de *il paraît que* et qui consiste à y voir une limitation de la signification du verbe modifié et une allusion à une argumentation du type *p donc je dis que p*. Cette solution serait tout à fait à l'opposé des suggestions de Benveniste et éviterait notamment le paradoxe qu'il y a à admettre une parole sans locuteur, une parole du monde. L'autre solution consisterait à ne voir dans le passé simple qu'une modification de la signification du verbe modifié, sans allusion à aucun aspect de la signification de *dire*. Le locuteur, conformément à

l'analyse de Benveniste, serait tout à fait absent du sens de l'énoncé, ce qui conduirait, cette fois, à mettre en doute la définition générale du sens comme une description de l'énonciation. Un de nos critères pour choisir entre ces deux solutions serait d'arriver à expliquer la combinaison de *il paraît que* et du passé simple (*il paraît que Louis XIV en fut très contrarié*). Nous sommes incapables actuellement de motiver un choix.

Conclusion

Rappelons pour conclure cet article ce que nous avons essayé de montrer. Nous avons d'abord relié la distinction du dictum et du modus à la volonté de voir dans le sens d'un énoncé, non seulement une description du monde (constituant le dictum), mais aussi un ensemble d'indications sur l'attitude du locuteur dans sa parole vis-à-vis du monde ainsi décrit (modus). A cette séparation, nous avons objecté deux choses. Que les deux éléments distingués ont une même nature, argumentative ; et ensuite qu'on ne peut pas isoler une représentation du monde qui ne participerait pas en même temps à un discours sur l'énonciation. Cela amène à un refus radical de la distinction du modus et du dictum, qui ne sont, selon nous, séparables ni par leur nature, ni par leur objet.

Références bibliographiques

(La première date est celle de la première publication et la deuxième, celle de l'édition que nous avons consultée.)

Abélard, P. (vers 1120/ 1994). *Des intellections*. Traduction française de P. Morin, Vrin, Paris.

Arnauld, A. et P. Nicole (1662/1978). *La logique ou l'art de penser*, Flammarion, Paris.

Austin (1962/1970) *Quand dire, c'est faire*, traduction par Gilles Lane de *How to do things with words ?*. Seuil, Paris

Bally, Ch. (1932/1965). *Linguistique générale et linguistique française*, Francke et Verlag, Bern.

Benveniste, E. (1975) *Problèmes de linguistique générale*, tome 1. Gallimard, Paris.

Carel, M. (2011). *L'entrelacement argumentatif. Lexique, discours et blocs sémantiques*, Editions Honoré Champion, Paris.

Carel, M. (2012). « Introduction » dans Carel (ed.) *Argumentation et Polyphonie. De saint Augustin à Robbe-Grillet*, L'Harmattan, Paris.

Descartes, R. (1641/1949). Première et deuxième méditations dans *Les Méditations Métaphysiques*, La Pléiade, Gallimard, Paris.

Ducrot, O. (1984) *Le dire et le dit*. Editions de Minuit, Paris.

Ducrot, O. (2001) « Critères argumentatifs et analyse lexicale », *Langages*, 142, 22-40

Nølke, H. (1994). « La dilution linguistique des responsabilités », *Langue Française*, 102, 84-94.